

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	<b>Séance publique du 18 décembre 2020</b>	<b>N° 2020-541</b>

Convocation du 11 décembre 2020

Aujourd'hui vendredi 18 décembre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Baptiste MAURIN, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESCIANA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL  
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Typhaine CORNACCHIARI  
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI  
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI  
M. Nicolas FLORIAN à M. Patrick BOBET  
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY  
Mme Eva MILLIER à M. Gwénaél LAMARQUE  
M. Patrick PUJOL à M. Dominique ALCALA

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE de 14h30 à 16h20  
M. Jean TOUZEAU à M. Jean-François EGRON à partir de 15h30  
M. Patrick PAPADATO à Mme Nadia SAADI de 10h30 à 11h  
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h10  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN à partir de 16h  
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 15h30  
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Kévin SUBRENAT à partir de 15h10  
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabien ROBERT à partir de 15h  
M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PESCIANA à partir de 15h30  
M. Olivier CAZAUX à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 14h30  
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h  
M. Didier CUGY à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 15h30  
Mme Nathalie DELATTRE à Mme Béatrice SABOURET à partir de 12h45  
M. Stéphane GOMOT à Mme Eve DEMANGE à partir de 14h30  
Mme Fabienne HELBIG à M. Thomas CAZENAVE jusqu'à 11h  
M. Thierry MILLET à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 15h55  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Simone BONORON à partir de 15h25  
M. Michel POIGNONEC à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30  
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 14h40  
Mme Nadia SAADI à Mme Delphine JAMET à partir de 16h20  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 12h45

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 18 décembre 2020</b>	<b>Délibération</b>
	Direction générale RH et administration générale <b>Service prévention, social et qualité de vie au travail</b>	<b>N° 2020-541</b>

---

**Prolongation d'une année de la convention avec le Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Jean-François EGRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole, la Ville de Bordeaux et son CCAS ont signé avec le Fonds d'Insertion pour l'Emploi des Personnes Handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) une convention le 1er janvier 2019 à effet 1er janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2020.

Au terme de deux années le bilan est positif mais incomplet. Il est rappelé en effet qu'un budget initial de 932 198 euros devait être mobilisé sur trois années dans les domaines suivants :

**Gouvernance** : poser une politique commune de maintien en emploi et d'intégration de personnes travailleurs handicapés et organiser le portage de cette politique dans les différentes directions ressources

**Accessibilité** : effectuer différents travaux d'aménagement de l'espace de travail et d'accessibilité au poste de travail (y compris sur le parc matériel et les véhicules de service)

**Recrutement** : recruter 6% de personnes Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi sur postes pérennes et non pérennes avec une attention particulière sur les contrats d'apprentissage.

**Maintien en emploi** : proposer diverses interventions permettant le maintien en emploi de nos agents devenus inaptes à leur poste de travail.

**Communication** : informer et sensibiliser par tous moyens internes et externes sur le statut de Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi et la politique en faveur du maintien et de l'intégration des personnes handicapées menée et déclinée au sein des 3 entités.

Ce sont finalement 103 487.07 euros qui auront été dépensés en 1ère année, en 2018, et 193 638 euros en 2019. La dépense évaluée en 2020 est de 219 893 euros.

Au terme théorique de la convention, et au regard de ce qui a été engagé et devrait l'être, la consommation des crédits sera de 55,46 % en 2020.

Les postes principaux de dépenses ont été le recrutement (sur le budget de Bordeaux Métropole avec le recrutement d'apprentis pour un montant de 20 236 euros en 2018 et 51 691 en 2019) et le maintien dans l'emploi (sur les trois budgets pour un montant de 82 830 euros en 2018 et 137 722 euros en 2019).

En 2019, le recrutement de 7 apprentis bénéficiaires de la RQTH à Bordeaux Métropole a généré des dépenses en termes d'indemnités d'apprentissage (80% de la dépense = 28693€ pour le FIPHFP, 20% restant à la charge de l'employeur), de tutorat (12323€) et d'aide financière individuelle (1525€ par apprenti).

Toujours pour 2019 et pour Bordeaux Métropole, au titre du maintien dans l'emploi, les postes suivants ont été valorisés par le FIPHFP : équipement de télétravail pour raison médicale (59 agents), évaluation ou formation liée à un changement de poste pour raison de santé pour une vingtaine d'agents, achat de matériel pour amélioration de 7 postes de travail, dotations en prothèses auditives pour 5 agents, 5 prestations d'interprètes en langue de signes pour 2 agents, transport adapté pour 1 agent.

Par ailleurs, le recensement des agents Bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) a permis en 2019 d'atteindre un taux d'emploi légal (nombre d'agents BOE + dépenses déductibles) de 7,77% à Bordeaux Métropole (taux direct = 7,65%), de 7,31% à la ville de Bordeaux et au CCAS de 9,95% et de taux d'emploi direct (nombre d'agents BOE) de 7,65% à BM, 7,17% à la ville et 7,05% au CCAS).

Les actions de sensibilisation (Duoday en 2019) ont permis de mieux partager cette thématique avec les directions.

Au regard du reste à réaliser, il semble opportun de poursuivre la convention une année, en 2021 et faire avancer les sujets du recrutement et maintien dans l'emploi.

La nouvelle organisation de la mission, au sein du service prévention des risques professionnels, accompagnement social et santé au travail, en proximité des assistantes sociales et de la médecine du travail, la dotation en moyens humains plus importante (1 ETP et 25% du poste de responsable administratif et financier du Centre action sociale et logement), la clarification progressive des circuits de décision et d'engagement financier et une meilleure définition du rôle de la mission handicap doivent permettre de faire progresser le sujet de l'emploi des personnes porteuses d'un handicap.

Par lettre du 28 août 2020, le FIPHFP valide notre bilan 2019, propose une prolongation d'une année de notre convention et envisage un nouveau versement sous réserve de la production d'un bilan de l'année 2020 à fournir avant le 14 février 2021.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** La loi du 11 février 2005 "pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

**VU** la délibération n°2018-717 du 30 novembre 2018 portant sur la signature de la convention avec le FIPHFP.

**VU** l'avis du CHSCT du 14 octobre 2020.

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** le FIPHFP propose une prolongation d'une année de la convention qui permettra à Bordeaux Métropole de percevoir un soutien financier.

## DECIDE

**Article 1 :** l'adoption du principe de la prolongation de ce partenariat financier avec le FIPHFP.

**Article 2 :** d'autoriser M. le Président de Bordeaux Métropole à signer l'avenant n°1 à la convention.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 18 décembre 2020

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>22 DÉCEMBRE 2020</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>22 DÉCEMBRE 2020</b></p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,  Monsieur Jean-François EGRON</p>
---	---